



# Fonds De Commerce De Salon De Thé, Décoration/ Ameublement

Publié sur [actify.fr](https://actify.fr) le mai 20, 2025

72 vues

## Adresse:

34 rue Galliéni

## Date de fin de commercialisation:

06/06/2025

## Date limite de dépôt des offres:

04/06/2025

## Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-131625. Activité : Vente d'objets d'ameublement, décorations, arts de la table, plantes et articles de mode. Activités de petite restauration, salon de thé et épicerie fine. L'organisation d'évènements et prestations de services.

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

ü Bail commercial du 02/02/2023

Adresse : 34 rue Galliéni 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Désignation :

Ø Lot n°1 : Bâtiment A, au rez-de-chaussée avec accès par la rue Galliéni, un local commercial. Ce niveau communique avec le lot n°2 du niveau.

Au sous-sol, une réserve. Ces deux niveaux communiquent entre eux par un escalier particulier.

Ø Lot n°2 : Bâtiment A, au rez-de-chaussée, porte face dans l'entrée commune, un atelier avec débarras et wc.

Ce lot communique avec le lot n°1 du niveau et donne accès au lot n°50 (bâtiment B).

Ø Lot n°50 : Bâtiment B, au rez-de-chaussée avec accès par le lot n°2 du rez-de-chaussée du bâtiment A, un atelier.

Destination : Vente d'objets d'ameublement – décorations – arts de la table – plantes et articles de mode – organisation d'ateliers créatifs et salon de thé, étant entendu que toute cuisson est formellement interdite dans les locaux.

Durée : 9 années à compter du 3 février 2023

Loyer : 24 000€ / an.

2 282€ par mois, charges comprises (d'après quittance de loyer de mars 2025)

Arriérés de loyers : 4 853,14€ (selon déclarations de la dirigeante)

Dépôt de garantie : 6 000€

GARANTIE BANCAIRE A PREMIERE DEMANDE ou acte de caution bancaire pour un montant égal à 2 ans de loyer

! Clause de solidarité cessionnaire – cédant !

Salariés : Annexe 1

Comptabilité : le liquidateur n'est pas responsable de la comptabilité remise entre ses mains à titre d'information sans garantie de fidélité et de certification.

Actifs à reprendre :

Éléments incorporels : Fonds de commerce de Vente d'objets d'ameublement, décorations, arts de la table, plantes et articles de mode. Activités de petite restauration, salon de thé et épicerie fine.

L'organisation d'événements et prestations de services.

- Droit au bail des locaux sis 34 rue Galliéni 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Éléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître NGUYEN, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.



Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ([www.cnajmj](http://www.cnajmj.fr)) et sur le site [www.degrandcourt.fr](http://www.degrandcourt.fr).

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Mercredi 04 juin 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre